



## **LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE LIMOGES**

**Vu** la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,

**Vu** le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif à l'organisation des œuvres universitaires,

**Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'instruction M9 du 25 avril 2016 sur la réglementation financière et comptable des établissements nationaux à caractère administratif,

**Vu** l'arrêté rectoral du 11 juillet 2007 affectant Mme Sandra LAZEIRAS au CROUS de Limoges à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007,

**Vu** l'arrêté ministériel n° MEN000061784420 du 31 janvier 2024 portant nomination et classement de M. Fabrice PEZZIARDI dans l'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges à compter du 1<sup>er</sup> février 2024,

### **DECIDE**

**Article 1** : Il est donné délégation à Mme Sandra LAZEIRAS, conseillère technique de service social, à l'effet de signer :

- les demandes d'aide en urgence.
- les décisions d'attribution d'aides financières après décision de la commission A.S.A, en cas d'absence du Directeur Général et du Directeur Adjoint.

**Article 2** : Dans le domaine financier, il est donné délégation à Mme Sandra LAZEIRAS, responsable du service social, à l'effet de :

- de définir l'expression des besoins du service social auprès du centre de services partagés.
- de générer les fichiers de paiement des aides financières à destination des étudiants suivantes :
  - Allocations spécifiques ponctuelles

**Article 3** : La présente décision se substitue à toutes les autres décisions ayant le même objet et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Fait à Limoges, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Directeur Général du CROUS de Limoges

Fabrice PEZZIARDI

